

Le 23 janvier 2017

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt-dix-huitième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Martin Proulx

2017-01-826 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Le maire constate que les membres du conseil qui ne sont pas présents ont dûment été convoqués tel que requis par le Code municipal à l'article 152.

IL EST PROPOSÉ PAR le Conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le Conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 23 janvier 2017 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2017-01-827 Autorisation de faire une offre d'achat pour un terrain en vue de la construction d'une école et de céder ledit terrain à CSCV

ATTENDU QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) envisage de présenter prochainement au ministère de L'Éducation et de l'Enseignement supérieur, un projet de construction d'une nouvelle école primaire ;

ATTENDU QUE la CSCV a ciblé, entre autres options, un terrain dans L'Ange-Gardien pour ce projet ;

ATTENDU QUE le terrain en question n'appartient pas à la Municipalité, mais est présentement à vendre ;

ATTENDU QUE la CSCV souhaite savoir si la Municipalité serait prête à acquérir ledit terrain et à le lui céder gratuitement advenant que le projet d'école se concrétise ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à présenter une offre d'achat conditionnelle sur les lots 5 378 233 et 5 378 234 du cadastre officiel du Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à confirmer à la CSCV que la Municipalité lui cédera gratuitement lesdits lots dans l'éventualité de la construction d'une nouvelle école primaire.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-828 Autorisation d'augmenter la marge de crédit de la Municipalité

ATTENDU QUE la marge de crédit de la Municipalité est fixée à 600 000 \$ depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE les besoins de liquidités augmentent annuellement au même rythme que le budget de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la marge de crédit pour pallier aux besoins de liquidités d'ici l'encaissement du premier coupon de taxes 2017 en février ;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'augmentation de la marge de crédit principale (MC2) de la Municipalité de 300 000 \$ pour la porter 900 000 \$ au total.

AUSI RÉSOLU QUE le Maire monsieur Robert Goulet et le directeur général monsieur Alain Descarreaux soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-829 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ par le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 18h26

Adoptée à la majorité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général